ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

D.I.L.A
CN=DILA - SIGNATURE-03,OU=000-2 13000918600011,O=DILA-,C=FR
75015 Paris
2016-08-18 11:23:39

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Associations syndicales de propriétaires

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 220 - page 17

22 - Côtes-d'Armor

ASSOCIATIONS

Modifications

Déclaration à la préfecture des Côtes-d'Armor.
AUTISME, ÇA SUFFIT !
Nouvel objet : défendre les intérêts des personnes porteuses de Troubles du Spectre Autistique (TSA) et leur famille, ainsi que proposer un accompagnement préconisé par la Haute Autorité de la Santé entrant dans le champ des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ; pour lutter contre les discriminations (accès à un accompagnement préconisé, aux apprentissages, la scolarisation, les loisirs, etc), l'association entend créer un réseau de professionnels formés à l'autisme et assumer la coordination et l'aspect financier des interventions psycho-éducatives indispensables au bon développement des personnes porteuses de TSA afin de soulager et d'accompagner les familles ; l'association a pour but principal de faire des appels aux dons et de récolter des fonds par le biais de différentes manifestations afin de mettre en place des accompagnements de qualité.
Siège social : mairie, 7, place du Bourg, 22400 Landéhen.
Date de la déclaration : 10 août 2016.